



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dechets menagers

Question écrite n° 5497

Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur le développement de la récupération et du recyclage des déchets ménagers par les collectivités locales. En effet, de nombreuses collectivités locales de notre pays organisent, depuis plusieurs années, soit des collectes de verres ou de vieux papiers, soit un ramassage sélectif des ordures ménagères permettant le recyclage. Ces collectivités ont lancé, depuis déjà assez longtemps, des campagnes d'information locales à destination de leur population. Malheureusement, ces campagnes sont souvent soit déjà lointaines soit très espacées et ne permettent pas un réel suivi de communication efficace. Il conviendrait donc que les pouvoirs publics, par l'intermédiaire de leurs structures spécialisées dans la récupération des déchets, puissent lancer des campagnes d'information grand public dans les grands moyens d'information écrits et audiovisuels. Il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il compte répondre à cette proposition.

Texte de la réponse

Le succès durable des collectes de déchets recyclables repose effectivement sur une information intense et répétée des usagers qui sont les ménages. Cette intensité suppose sans doute que des campagnes soient menées à la fois au plan local, en termes pratiques et concrets, et au plan national, en visant alors plus une sensibilisation générale qui suscite un réflexe d'attention du public à l'égard des initiatives locales. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (comme l'a fait précédemment l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets) peut certes mener des campagnes de ce type, pour le compte de la puissance publique. Mais ce sont désormais surtout les milieux industriels qui en prennent l'initiative et la charge, comme dans le cas des emballages. Ils sont en effet de plus en plus souvent reconnus responsables du devenir des déchets de leurs produits, y compris par voie réglementaire. La société Eco-Emballages est ainsi sur le point de lancer une campagne nationale auprès du grand public, qui doit dépasser et unifier les actions sectorielles (et concurrentielles) de telle ou telle filière de matériaux, et soutenir aussi bien les collectes existantes (conteneurs pour le verre, les bouteilles plastiques, etc.) que les opérations nouvelles de tri à la source et de collecte séparative de plusieurs matériaux. L'information locale paraît, quoi qu'il en soit, devoir être privilégiée. C'est elle en effet qui peut le mieux s'adapter aux besoins et aux opportunités du terrain, utiliser avec souplesse, de manière fréquente et à moindre frais l'ensemble des vecteurs et des relais locaux (bulletins municipaux, réseaux associatifs, éducatifs et autres acteurs de la vie locale), et se doter d'une image (logo, symbole, message) qui corresponde à la réalité et à l'attente des habitants, permettant une réelle appropriation de l'opération par ceux-ci. Outre l'écho unificateur qu'ils peuvent apporter, les organismes nationaux publics, comme l'ADEME, ou privés, comme Eco-Emballages, sont là pour fournir un appui à ces campagnes locales.

Données clés

Auteur : [M. Raoult Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5497

Rubrique : Recuperation

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2878

Réponse publiée le : 1er novembre 1993, page 3826